



Règlement 536-2021

décrétant une dépense et autorisant un emprunt
de 1 700 000 \$ les services professionnels
et les travaux de construction
d'une patinoire couverte

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Sauveur désire réaliser des travaux de construction d'une patinoire couverte;

ATTENDU QUE préalablement à la réalisation de ces travaux, le conseil municipal désire mandater des professionnels pour la préparation de plans et devis et autres services professionnels requis;

ATTENDU QUE la Ville n'a pas les disponibilités financières pour payer ces services et travaux et à cet égard, prévoit dépenser et emprunter jusqu'à un maximum de 1 700 000 \$;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 22 février 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement suivant soit adopté.

1. AUTORISATION DE TRAVAUX

Le conseil est autorisé à faire réaliser des travaux pour la construction d'une patinoire couverte en plus des mandats de services professionnels (plans, devis, surveillance, contrôle qualitatif et autres services), le tout incluant les frais inhérents, les imprévus et les taxes.

Le tout selon l'estimation proposée par monsieur Patrick Gariépy, ingénieur du Service des travaux publics et génie, datée du 11 mars 2021 laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme l'annexe A.

2. DÉPENSE

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 700 000 \$ pour les fins du présent règlement.

3. EMPRUNT ET TERME

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant 1 700 000 \$ sur une période de 20 ans.



Règlement 536-2021

décrétant une dépense et autorisant un emprunt
de 1 700 000 \$ les services professionnels
et les travaux de construction
d'une patinoire couverte

4. BASSIN DE TAXATION - ENSEMBLE

Le conseil est autorisé à affecter annuellement, durant le terme de l'emprunt, une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 547 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

5. AFFECTATION

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

6. APPROPRIATION DE CONTRIBUTION OU DE SUBVENTION

Le conseil affecte, à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement, toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

7. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

ADOPTÉ À LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 MARS 2021.

(s) Yan Senneville

Yan Senneville
Greffier adjoint

(s) Jacques Gariépy

Jacques Gariépy
Maire



Règlement 536-2021
décrétant une dépense et autorisant un emprunt
de 1 700 000 \$ les services professionnels
et les travaux de construction
d'une patinoire couverte

CERTIFICAT D'ATTESTATION DES APPROBATIONS REQUISES

Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le présent certificat atteste que le *Règlement 536-2021* a reçu toutes les approbations nécessaires à son entrée en vigueur, et ce, selon les dates suivantes :

Avis de motion :	22 février 2021
Dépôt du projet :	22 février 2021
Adoption :	15 mars 2021
Approbation des personnes habiles à voter :	entre le 24 mars au 8 avril 2021
Approbation du MAMH :	16 juillet 2021
Entrée en vigueur :	4 août 2021

EN FOI DE QUOI, ce certificat d'attestation des approbations requises est donné ce 4 août 2021.

(s) Yan Senneville

Yan Senneville
Greffier adjoint

(s) Jacques Gariépy

Jacques Gariépy
Maire



Projet: Construction d'une patinoire permanente au parc

John-H.-Molson

Date: 2021-03-011

Par: A.Reid

Item	Description du travail	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant
C	Égout pluvial				
3,1	Drain agricole de 100mm (4po)	m. lin	330	12,00 \$	3 960,00 \$
3,2	Raccordement à un puisard existant	unité	2	800,00 \$	1 600,00 \$
	Sous-total égout pluvial				5 560,00 \$
D	Travaux électriques				
4,1	Circuit d'éclairage lumineaire (BEAM) à la D.E.L.	Global	1	16 000,00 \$	16 000,00 \$
4,1	Système de sonorisation	Global	1	15 600,00 \$	15 600,00 \$
	Sous-total travaux électrique				31 600,00 \$
E	Travaux de bétonnage				
5,1	Treillis d'armature calibre no.6	m ²	1820	5,00 \$	9 100,00 \$
5,2	Dalle de béton Béton 35 MPA de 150mm (6po) d'épaisseur, avec fibre (1.5 poche/m.cu.) et	m ³	280	260,00 \$	72 800,00 \$
5,3	Mise en place du béton et surfacage	m ²	1820	12,35 \$	22 477,00 \$
	Sous-total travaux de bétonnage				104 377,00 \$
F	Travaux de voirie				
6,1	Déblai 2e classe 2 000mm	m ³	4300	35,00 \$	150 500,00 \$
6,2	Remblai MG-112 1 550mm	T.M.	5800	19,00 \$	110 200,00 \$
6,3	Remblai pierre nette(14-28mm) 450mm	T.M.	1650	24,00 \$	39 600,00 \$
6,4	Membrane Géotextile de renforcement	m ²	5550	4,00 \$	22 200,00 \$
	Sous-total travaux de voirie				322 500,00 \$
H	Travaux de terrassement				
8,1	Terre végétale 150mm	m ²	500	5,00 \$	2 500,00 \$
8,2	Engazonnement par plaque	m ²	500	17,00 \$	8 500,00 \$
	Sous-total travaux de terrassement				11 000,00 \$
I	Travaux divers				
9,1	Arpentage légal et TQC	Global	1	2 000,00 \$	2 000,00 \$
9,2	Construction de la toiture en bois porté simple 210'x90' Structure en bois avec revêtement en bardeau ou acier	Global	1	795 000,00 \$	795 000,00 \$
9,3	Bande de patinoires - Bande 42" ossature en aluminium et revêtement en puck bord 200' x 85'	Global	1	85 000,00 \$	85 000,00 \$
9,4	Relocalisation du terrain de pétanque	Global	1	13 970,00 \$	13 970,00 \$
9,5	Mobilier extérieur incluant estrade en aluminium	Global	1	10 000,00 \$	10 000,00 \$
9,6	Marquage au sol à l'époxy	Global	1	2 959,14 \$	2 959,14 \$
	Sous-total travaux divers				908 929,14 \$

Résumé

C	Égout pluvial				5 560,00 \$
D	Travaux électriques				31 600,00 \$
E	Travaux de bétonnage				104 377,00 \$
F	Travaux de voirie				322 500,00 \$
H	Travaux de terrassement				11 000,00 \$
I	Travaux divers				908 929,14 \$
	Sous-total 1				1 383 966,14 \$
	Imprévus (5%)				69 198,31 \$
	Sous-total 2				1 453 164,45 \$
	Ingénierie, arpentage, autorisation environnementale, surveillance, contrôle qualité, financement (12%)				166 075,94 \$
	Sous-total 3				1 619 240,38 \$
Taxes nettes					80 759,61 \$
Total					1 700 000,00 \$